Ottawa, le 13 mars 2007

AVIS DES DOUANES 07-007

Codage de la documentation d'importation (B3) pour les marchandises provenant de Mayotte

- 1. L'Organisation internationale de normalisation (ISO) a ajouté Mayotte à ses codes pays de référence.
- 2. Sur le formulaire B3, *Douanes Canada Formule de codage*, les importations en provenance de Mayotte doivent être indiquées en entrant le code de l'ISO, soit le code « YT », dans les champs n° 12, « Pays d'origine », et n° 13, « Lieu d'exportation ». Le code de devise à inscrire dans le champ n° 17 est « EUR » (euro).
- 3. Pour toute question sur la façon de remplir le formulaire B3, veuillez vous adresser au :

Gestionnaire

Politique de déclaration en détail et de rajustement Division de la politique commerciale Direction des programmes de l'observation et de la frontière Agence des services frontaliers du Canada 191, avenue Laurier Ouest, 14^e étage Ottawa ON K1A 0L8

Téléphone : 613-941-3123 Télécopieur : 613-946-0242 4. Pour toute question sur le statut d'origine des marchandises ou les accords commerciaux, veuillez vous adresser à :

Unité des négociations et de la politique de l'origine Division de l'origine et de l'établissement de la valeur Direction des programmes commerciaux Agence des services frontaliers du Canada 191, avenue Laurier Ouest, 14^e étage Ottawa ON K1A 0L8

Téléphone : 613-957-4351 Télécopieur : 613-954-5500

5. Pour toute autre question, veuillez vous adresser à :

Division de l'Europe de l'Ouest Affaires étrangères et Commerce international Canada

Téléphone : 613-995-5172 Télécopieur : 613-944-1556

